

que son chef doit être inviolable, mais tous ses agens soumis à la responsabilité, les prérogatives constitutionnelles de ce chef garanties contre toute atteinte de la part d'une autorité quelconque, et qu'il doit influencer par ses ministres sur la formation des lois, sans cependant les faire à son gré.

Après s'être élevé contre les persécutions anti-religieuses, l'auteur traite de l'administration, de la justice et de la police. Ici il commence par faire sentir que toute liberté civile a cessé d'exister dès que les tribunaux par leur composition sont sous l'influence immédiate du gouvernement. Il voudrait que les juges fussent inamovibles, et que les places vacantes ne fussent remplies que sur la présentation même des tribunaux; il fait voir la stricte connexion qui existe entre la salutaire institution des jurés et la sûreté personnelle; mais il voudrait qu'elle fut purgée, chez nous, des imperfections et des vices qui la déparent. Passant à la police, il la considère comme une institution préservatrice qui prévient le crime avant qu'il soit commis; il la voudrait dépouillée de ces formes inquisitoriales qui affrayent en pure perte les citoyens, combinee avec d'autres institutions vraiment morales, occupée de préparer des ressources à l'industrie, des débouchés au travail.

Le chapitre de la force publique, est un des plus intéressans du premier volume: l'auteur voudrait que l'on substituât à la conscription militaire et aux recrutemens pour de l'argent, des engagements volontaires. Il propose plusieurs moyens pour parvenir à ce but: créer un esprit martial, sans être conquérant, dans la masse de la nation; abrégier le terme des engagements, le réduisant à trois ans; enfin, former une grande armée auxiliaire composée de ceux qui au-

raient servi trois ans dans l'armée active, et qui voudraient continuer le service. Cette armée dont les soldats jouiraient de la demi-payée et ne seraient assujettis à d'autres devoirs militaires qu'à ceux nécessaires pour entretenir la discipline, serait à la fois une retraite assurée pour les vétérans qui n'auraient pas les moyens de subsister, et un encouragement pour s'enrôler volontairement dans l'armée active. Une nation qui adopterait une pareille méthode aurait d'ailleurs une armée invincible pour se défendre dans ses foyers et qui ne serait pas bonne à faire des conquêtes au dehors, et réunirait par là tout ce qu'il faut pour conserver sa liberté, sans menacer l'indépendance de ses voisins.

L'auteur pense comme tous les bons esprits, que l'instruction publique est un garant plus sûr de la liberté, que la force elle-même. Il veut qu'avant tout on s'applique à rectifier le jugement, et à inculquer des maximes saines de morale; non pas de cette morale atrabilaire et monastique qui fait consister la vertu dans l'abnegation de soi-même, dans l'absence des plaisirs et dans des sacrifices inutiles à son bonheur et à celui des autres; mais dans l'amour constant des devoirs, dans la pratique des actions utiles à nos semblables. La vertu exige dans certains cas des sacrifices si pénibles que ce n'est pas trop de demander de vouloir que les actes vertueux pour lesquels il ne faut pas de grands efforts, ne soient pas séparés des jouissances tranquilles. La mortification volontaire est le charme et la récompense de la vertu.

L'auteur fait une réflexion aussi vraie que profonde, c'est qu'il n'y a point d'instruction généralement répandue tant que l'aïssance n'est pas générale. Pour étudier il faut avoir de quoi subsister, car on ne s'occupe pas de l'instruction en gagnant de l'argent;